

AFFAIRE N° 6. - Approbation du cahier des charges et du procès-verbal de l'adjudication pour la fourniture de 70 000 Kgs de gaz butane nécessaires au fonctionnement des cantines scolaires pour l'année 1968.

LE SECRÉTAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de bien vouloir approuver le cahier des charges qui a été établi pour la fourniture de 70 000 Kgs de gaz butane nécessaires au fonctionnement des cantines scolaires pour l'année 1968.

Compte tenu de l'urgence, le cahier des charges a été approuvé par Monsieur le Préfet le 2 Avril dernier.

Je vous demande également de bien vouloir approuver le procès-verbal de l'adjudication y relative qui a eu lieu le 19 Avril dernier - Adjudicataire : la S. A. M. A. T.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. PARIS. - Y aura-t-il un avenant ?

LE MAIRE. - Non, il n'y aura pas d'avenant.

M. TCHER. - Je voudrais savoir le nombre total de rationnaires pour la ville de Saint-Denis.

LE MAIRE. - Nous avons 16 500 rationnaires actuellement.

M. TCHER. - Combien y a-t-il de cantines ?

LE MAIRE. - Il y a 42 cantines. Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour insister de nouveau auprès des directeurs et directrices d'écoles pour qu'ils nous apportent aide et concours pour le fonctionnement des cantines scolaires dans les meilleures conditions possibles. Je leur demande de ne pas hésiter à me signaler une cantinière qu'ils jugent malhonnête. Elle sera alors purement et simplement licenciée.

M. TCHER. - Quel est le nombre de grammes de riz servi aux élèves ?

LE MAIRE. - 80 grs de riz.

M. TCHER. - Quel est le nombre de personnel ?

LE MAIRE. - Cela dépend des écoles, mais en règle générale, il y a une cantinière pour 100 élèves.

M. TCHER. - Pour en revenir à la question, je dirai que personnellement je vote contre les 70 000 kgs de gaz butane. Je travaille dans la Commune de Saint Paul qui compte 10 900 rationnaires. Je sais que cette Commune achète une quantité de gaz moindre que la nôtre, bien qu'elle serve des repas chauds aux élèves, sauf le samedi. Les 70 000 kgs me paraissent excessifs.

LE MAIRE. - Je vais me renseigner pour savoir le nombre de repas chauds donnés à Saint-Denis.

M. TCHER donne un menu type du repas servi à Saint-Paul et de son prix de revient.

LE MAIRE. - Le lundi le repas nous revient à 41 Frs, le mardi à 37 Frs, etc .....

M. THOMER. - A Saint-Denis, les parents d'élèves se plaignent parce que les enfants n'ont pas suffisamment à manger. C'est une question de répartition.

LE MAIRE. - M. THOMER, vous travaillez à Saint-Paul. J'aurais été heureux que de temps à autre vous alliez visiter les cantines scolaires de Saint-Denis. Vous pourriez ainsi vous rendre compte de visu de ce qui est donné aux enfants des écoles. A Saint-Paul vous donnez 100 grs de riz ; ici nous donnons un peu moins, mais nous donnons 40 grs de grain, au lieu de 30 à Saint-Paul.

M. TESSIER. - Une chose m'inquiète un peu. Vous avez dit tout à l'heure que le repas revenait à 41 Frs. J'ai participé à la Commission des Finances et on avait essayé de ramener au prix de 29 Frs le repas afin qu'il n'y ait pas de déficit.

M. HOARAU. - Ce prix correspond à celui du repas froid.

LE MAIRE. - Il n'y aura pas de déficit. Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité, moins la voix de M. THOMER.

*Approuvé*  
*M. Denis le 8 juillet 1968*  
*P. le Préfet et son délégué*  
*le Secrétaire général*  
*Signe: Ph. Kessler*